



Compte-rendu

Objet

**Groupe de Travail Plénier
Projet d'extension du périmètre de la RNN
des Sept-Iles
Synthèse des échanges**

Date

Réunion du 9 décembre 2019

Annexes

Liste des participants
Diaporama présenté en séance

Introduction

M. le Sous-Préfet remercie les participants et rappelle l'objet de la présente réunion. Il indique que M. Eamon MANGAN, délégué mer et littoral des Côtes d'Armor représente le Préfet Maritime de l'Atlantique.

Depuis un peu plus d'une année, les travaux de concertation autour du projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Iles ont été lancés.

Ce projet s'inscrit dans le Plan national en faveur de la Biodiversité annoncé en juillet 2018 par le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire.

Cette seconde réunion du Groupe de Travail Plénier vise à restituer aux acteurs locaux, les résultats de la concertation menée par le gestionnaire de la réserve naturelle et les services de l'État.

Projet d'extension de la RNN des Sept-Iles

Mme GRYTEN et M. PROVOST présentent le projet issu de la concertation.

Dans un premier temps, le contexte plus général d'érosion de la biodiversité est évoqué : 27 % des espèces marines et 66 % des habitats naturels présentant un intérêt sont dans un état de conservation défavorable. Selon les scientifiques, nous assistons à la sixième extinction de masse.

Les chiffres clés relatifs aux enjeux du patrimoine naturel ainsi que leur lien avec les ressources halieutiques sont rappelés. La richesse de ce territoire ne fait aucun doute :

- une grande diversité d'habitats marins dont la plupart sont d'intérêt national et européen avec notamment les forêts de Laminaires (6 % de la surface nationale),
- une biodiversité sous-marine exceptionnelle avec près d'un millier d'espèces inventoriées dont plus d'une centaine sont jugées comme déterminantes sur le plateau des Sept-Iles et une trentaine sur le plateau des Triagoz,
- pour ce qui concerne la faune marine : l'archipel compte 10 % de la population nationale de phoque gris et constitue la première colonie de reproduction de cette espèce (70 % des naissances), une diversité d'oiseaux marins nicheurs unique en France avec la quasi-totalité des populations nicheuses de fou de bassan et de macareux moine de France, plus de 75 % des effectifs français de puffin des anglais et de pingouin torda.

Les différentes étapes de la concertation sont également rappelées avec une participation importante des acteurs locaux, que ce soit dans les groupes de travail thématiques ou encore lors des rencontres bilatérales.

Le projet proposé suite aux réunions des groupes de travail thématique a été affiné et retravaillé via les rencontres techniques. Des demandes de modifications ont été formulées et la plupart ont été prises en compte. Le projet issu de la concertation a reçu un accueil plutôt favorable de la majorité des acteurs du territoire.

La zone de quiétude interroge beaucoup :

- sa justification scientifique est remise en cause (des radeaux d'oiseaux se trouveraient plus à l'est de l'île Rouzic, pas de nécessité de connexion avec la colonie nicheuse sur l'île)
- cette zone de quiétude constitue une perte financière pour les pêcheurs professionnels concernés (frein à la pêche aux homards constituant une ressource à forte plus-value économique)
- la zone de quiétude n'est pas équitable au regard des activités économiques en présence, la pêche professionnelle serait plus lésée que les vedettes à passagers

d'Armor Navigation déjà interdite sur toute la partie nord de l'archipel par un arrêté du Préfet Maritime de 1996.

Le gestionnaire rappelle que cette zone de quiétude fera l'objet de suivis et d'une évaluation.

L'intérêt d'une telle zone est également soulignée par certains participants comme pouvant apporter des bénéfices à l'environnement marin.

Même si ce projet de réserve naturelle à vocation à inscrire dans le temps une situation d'équilibre entre protection du patrimoine naturel et activités socio-économiques, les pêcheurs professionnels et L'Archipel Libre sont soucieux des réglementations futures qui pourraient intervenir suite à cette extension. Les pêcheurs professionnels rappellent leur méfiance sur la définition de périmètre d'aires marines protégées sans certitudes sur les évolutions futures de réglementations.

Le préfet aura la main pour réglementer davantage si les pressions augmentent et impactent les habitats naturels et les espèces à enjeux. Dans le cadre de la gestion future de la réserve naturelle, il conviendra d'identifier les bons indicateurs permettant d'évaluer l'état du patrimoine naturel et surtout d'assurer leur suivi.

Concernant plus spécifiquement les oiseaux nichant dans l'archipel, l'évolution des colonies est évoquée. Elles ne peuvent pas augmenter éternellement et des raisons autres que les activités de loisirs ou professionnelles peuvent constituer des facteurs limitants (le réchauffement climatique, la ressource alimentaire...). Certes, le projet d'extension de la réserve naturelle ne permettra pas d'avoir la maîtrise de tous les facteurs pouvant influencer l'évolution des populations d'oiseaux sur l'archipel mais l'extension globale en mer et sur les îles permettra aux espèces de mieux s'adapter (capacité de résilience).

Le volet pédagogique du projet est également interrogé. La pédagogie autour de la protection du patrimoine naturel constitue une des missions de l'équipe de la réserve naturelle. Le conservateur, M. PROVOST, réalise régulièrement des présentations lors de conférences et autres séminaires sur le territoire. De plus, des animations sur le terrain sont également organisées sur l'île aux Moines, à la station LPO et à la Maison du Littoral. Il est attendu que cette pédagogie « magistrale » soit complétée avec de la pédagogie plus active. Ce volet pédagogique sera développé dans le cadre du nouveau plan de la gestion de la réserve naturelle.

Il est rappelé que le projet vise la préservation de la biodiversité qui constitue un intérêt général. Les activités de loisirs tout du moins, finalement peu impactées par ce projet dans leurs pratiques actuelles, doivent entrer dans cette logique vertueuse pour assurer à long terme le maintien de cette richesse patrimoniale.

Périmètre et réglementation

M. MANGAN évoque les contours de la future réserve naturelle qui ont été, dans un premier temps, dessinés suivant une logique plutôt terrestre. Le tracé sera retravaillé de manière plus rectiligne et dans l'esprit de tracer des limites maritimes sur la base d'amers remarquables. Le secteur au sud de l'île Tomé reste à préciser au regard de la sécurité de la navigation, notamment des jets-ski et autres bouées tractées, interdites dans le périmètre de la future réserve naturelle.

Concernant la future réglementation, une remarque sur la notion d'extraction de minéraux a été formulée pour préciser qu'elle concernera les sables coquilliers. Elle sera prise en compte dans la rédaction finale de la réglementation, il reste un important travail de sémantique à réaliser.

Les prochaines étapes

Les différentes étapes de la procédure administrative sont exposées. Dans ce cadre, une enquête publique ainsi que des consultations locales seront organisées au cours desquelles chacun pourra à nouveau s'exprimer, notamment sur la zone de quiétude.

La procédure est longue, la publication d'un décret entérinant l'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Iles ne se fera pas avant fin 2021.

D'ici là, la gouvernance future de la réserve naturelle doit être réfléchi. Au cours des différentes rencontres techniques, certains acteurs ont émis le souhait d'être davantage associés aux travaux de la réserve naturelle que ce soit de manière très technique et opérationnelle ou encore au niveau du pilotage qui pourrait se traduire par une cogestion future LPO – Collectivité locale.

Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Sous-préfet clôt la réunion et remercie à nouveau les personnes présentes pour leur participation active.

Diffusion

Groupe de Travail Plénier

Le Sous-Préfet de Lannion,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ALATON', with a stylized flourish at the end.

Laurent ALATON

Liste des participants (annexe 1)

ANNEXE 1 – LISTE DES PARTICIPANTS

- L. ALATON (Sous-Préfecture de Lannion)
J. BAIN (Perros-Guirec)
A. BELKACEM (Plaisanciers de Pleumeur-Bodou)
G. BENTZ (LPO)
D. BREMONT (Vidéaste)
C. BROUDIN (Station Biologique de Roscoff)
C. BOUGAULT (Comité Départemental des Pêcheurs Plaisanciers 22)
S. BOUSTOULLER (Pêcheur professionnel)
M. CHOQUET (Gendarmerie)
Y. COLIN (Société des Régates de Perros)
A. COUDRAY (Comité Départemental des Pêches 22)
G. DABERTRAND (Sous-Préfecture de Lannion)
T. DAVID (Trégor Goëlle Kayak Mer)
Y. DELVAUX (Pêcheurs Plaisanciers de Perros-Guirec)
L. DELMONT (Sant C'hireg)
G. DE NANTEUIL (L'Archipel Libre)
A. DENIAU (RNN des Sept-Iles – LPO)
C. DUVAL (DREAL Bretagne)
P. GAJAC (7 Iles 2000)
D. GALHAUT (Pêcheur professionnel)
E. GEFFROY (Armor Navigation)
J. GROUSSEAU (RNN des Sept-Iles – LPO)
I. GRYTTE (DREAL Bretagne)
Y. GUEGAN (Pêcheurs Plaisanciers Ploumanac'h)
C. GUEMEUC (Amicale Bout du Quai Port Blanc)
O. GUERIN (Trebeurden)
E. GUERN (Sant C'hireg)
S. GUIGUEN (N2000 – LTC)
N. HAMON (Comité Régional des Pêches)
Y. HAMON (Plaisanciers de Pleumeur-Bodou)
A. HEMEURY (Club Kayak de Lannion)
G. HERVE (Centre Nautique de Trégastel)
F. JEGOU (Amicale Bout du Quai Port Blanc)
V. LAGARDE (Comité Départemental des Pêches 29)
R. LAROUSSE (Pêcheurs Plaisanciers Ploumanac'h)
G. LE BRAS (GISSACG)
M. LE BORGNE (N2000 – LTC)
S. LE CALVEZ (Comité Départemental des Pêches 22)
M. LEDARD (DREAL Bretagne)
N. LEGER (DDTM 22 – DML)
Q. LE HERVE (Perros-Guirec)
R. LE MANAC'H (Office du tourisme – Plaisancier)
JL. LE MAUFF (Comité Départemental de la Fédération française d'études et de sports sous-marins 22)
JY. LE MERRER (Penvenan)
E. LEON (Perros-Guirec)
JY. LE SECH (Pêcheur professionnel)
L. LEVEQUE (Station Biologique de Roscoff)
D. LE VORGE (Pêcheur professionnel)
L. MAHE (LTC)
E. MANGAN (DML 22 – représentant la préfecture maritime)
C. MANGEL (7 Iles 2000)
Y. MARZIN (Pêcheur professionnel)
N. MICHEL (Conseil Départemental 22)
JP. MORVAN (Louannec)
L. MORVAN (L'Archipel Libre)
F. NATIVEL (Ar Jentilez – UNAM)
D. OLIVRY (Conservatoire du Littoral)
T. OUVREARD (Centre Nautique de Perros-Guirec)
S. PASCAL (Aquarium Marin de Trégastel – LTC)
A. PARISCOAT (Comité Départemental Canoë Kayak 22)
G. PARZY (Louannec)
JC. PETTIER (GISSACG)
P. PROVOST (RNN des Sept-Iles – LPO)
G. RAOUL (Loguivy Kayak Mer)
S. RIALLIN (Conservatoire du Littoral)
P. RUCINE (Artvor)
E. RUDAZ (Club Kayak La Roche Derrien)
Y. SEGURA (Pleumeur-Bodou)
P. THIRIET (MNHN – UMS PatriNat)
D. TOQUIN (Vivarmor Nature)
A. VALEGEAS (Comité Départemental Canoë Kayak 22)
L. VILLAIN (Centre Nautique de Port Blanc)

Excusés

- JM CHEVALIER, adjoint du Préfet Maritime de l'Atlantique, représenté par M. Eamon MANGAN
F. ALBAN (Université de Bretagne Occidentale – Conseil scientifique des réserves naturelles insulaires)
E. AR GALL (Université de Bretagne Occidentale – Conseil scientifique des réserves naturelles insulaires)
A. CANDELA (Aquarium Marin de Trégastel – LTC)
S. DERRIEN (MNHN – Station de Biologie Marine – Conseil scientifique des réserves naturelles insulaires)
JC. FOVIAUX (Association Pleumeroise des Amis de la Mer)
P. GUEUTIER (Comité Départemental Voile 22)
A. HAMON (Perros-Guirec)
S. HASSANI (Océanopolis – Conseil scientifique des réserves naturelles insulaires)
Y. JACOB (Bretagne Vivante)
M. LE BARON (AFB)
JP. LE GAYOUAT (Ar Jentilez)
X. LE MENACH (ONCFS)
O. LE PAPE (Agrocampus Ouest – Conseil scientifique des réserves naturelles insulaires)
Z. LE PAPE (DML 29)
JY. MONNAT
C. PONTAILLER (Perros-Guirec)
G. SOL DOURDAIN (LTC)
P. YESOU (Conseil scientifique des réserves naturelle insulaires)